

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, 4-3 1913

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N°

32
OBJET

A

Bollinne
Rochelberg

Constable
paysage

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice n'a
pas été favorable à l'acquisition, pour les col-
lections de l'Etat, d
qui l'objet de

ANNEXE

C..... ouvrage..... que nous tenons, Monsieur
à votre disposition, pourr
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veillez agréer, M....., l'assurance de
notre considération distinguée.

Copie expédiée le

4-3-13

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

Crustallu

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de *Comte* ouvrage..... soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N°..... en date
du

Bruxelles, le 4 Mars 1913.

E. Rollinse